ACTION URGENTE

CRAINTES POUR LA SANTÉ D'UN SYNDICALISTE EMPRISONNÉ

Le syndicaliste iranien Reza Shahabi, détenu à la prison d'Evin à Téhéran, a besoin de toute urgence de soins médicaux qu'il ne peut pas recevoir en prison. Il purge une peine de six ans. Reza Shahabi est un prisonnier d'opinion qui doit être libéré immédiatement et sans condition.

Reza Shahabi (également appelé Reza Shahabi Zakaria), trésorier du Syndicat des travailleurs de la régie des bus de Téhéran et de sa banlieue (*Sherkat-e Vahed*), a été conduit à l'hôpital Imam Khomeini, hors de la prison d'Evin, le 19 octobre, pour de graves douleurs au dos et des engourdissements dans le pied gauche. Il souffre de douleurs chroniques au dos depuis qu'il a subi une opération de la colonne vertébrale en mai 2012 ; des membres du personnel médical carcéral lui ont fait des « injections », mais l'affection sous-jacente ne semble pas avoir été traitée.

Les médecins de l'hôpital ont conclu que Reza Shahabi avait besoin de soins hors du système carcéral et ont averti que sans traitement, il risquait une hémiplégie du côté gauche. Les médecins ont transmis leur diagnostic à l'administration pénitentiaire et au bureau du procureur de Téhéran, faisant valoir que Reza Shahabi devait être soigné hors du système carcéral.

Reza Shahabi a observé plusieurs grèves de la faim pour protester contre le traitement qui lui est réservé en détention, ainsi qu'à d'autres détenus, et notamment contre le refus de leur accorder des permissions pour raisons médicales. Il a mis un terme à une grève de la faim le 7 janvier 2013 au bout de 22 jours, les autorités iraniennes ayant accédé à sa demande de lui accorder une permission pour raisons médicales, alors qu'elles lui avaient adressé plusieurs refus. Cette permission a pris fin le 15 avril. Une permission pour raisons médicales est une libération provisoire en vue de bénéficier de soins médicaux.

Reza Shahabi purge une peine de six ans à la section 350 de la prison d'Evin, après avoir été déclaré coupable en avril 2012 de « rassemblement et collusion en vue de nuire à la sûreté de l'État » et « diffusion de propagande contre le régime » par la 15° chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, des charges liées à ses activités syndicales. Il a également été condamné à une amende de 70 millions de rials (environ 4 375 euros) et il lui est interdit d'exercer des activités syndicalistes pendant cinq ans. En juillet 2012, la 36° chambre de la cour d'appel de Téhéran a confirmé la peine prononcée à son encontre.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités iraniennes de libérer immédiatement et sans condition Reza Shahabi, car c'est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de ses activités syndicales pacifiques ;
- exhortez-les à veiller à ce que Reza Shahabi bénéficie sans plus attendre des soins spécialisés dont il a besoin, en dehors du système carcéral.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 DÉCEMBRE 2013 À :

Guide suprême de la République

islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei The Office of the Supreme Leader Islamic Republic Street – End of Shahid

Keshvar Doust Street

Tehran, République islamique d'Iran Courriel : info_leader@leader.ir Twitter : @khamenei_ir Formule de politesse : Your Excellency, / Excellence, Responsable du pouvoir judiciaire Ayatollah Sadegh Larijani

c/o Public Relations Office

Number 4, 2 Azizi Street intersection Tehran, République islamique d'Iran Courriel : <u>info@dadiran.ir</u> (objet : FAO

Ayatollah Sadegh Larijani)
Formule de politesse : *Your*Excellency, / Monsieur,

Copies à:

Président de la République islamique

<u>d'Iran</u>

Hassan Rouhani The Presidency

Pasteur Street, Pasteur Square Tehran, République islamique d'Iran

Courriel: media@rouhani.ir

Twitter: @HassanRouhani (anglais) et

@Rouhani_ir (persan)
Formule de politesse : Your
Excellency, / Excellence,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.





ACTION URGENTE

CRAINTES POUR LA SANTÉ D'UN SYNDICALISTE EMPRISONNÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 2 novembre 2013, plusieurs prisonniers politiques incarcérés à la prison d'Evin à Téhéran ont entamé une grève de la faim (ils ne mangent plus mais continuent à boire), pour protester contre le fait que les autorités iraniennes refusent aux prisonniers malades les soins médicaux dont ils ont besoin. Parmi ces détenus figure l'avocat Abdolfattah Soltani, cofondateur du Centre de défense des droits humains (CDDH). Amnesty International croit savoir que cette grève de la faim s'est étendue à la prison de Rajai Shahr à Karaj, à l'ouest de Téhéran.

Le Syndicat des travailleurs de la régie des bus de Téhéran et de sa banlieue (*Sherkat-e Vahed*) a été interdit à la suite de la révolution islamique de 1979. Les activités syndicales ont repris en 2004, bien que l'organisation ne soit pas légalement reconnue. Le 22 décembre 2005, la police a arrêté 12 des dirigeants du syndicat à leur domicile, puis a libéré rapidement quatre d'entre eux. D'autres membres ont été arrêtés trois jours plus tard, après s'être mis en grève pour réclamer la libération de leurs collègues. Des centaines d'autres personnes ont été arrêtées lors d'une nouvelle grève, en janvier 2006 – voir les documents d'Amnesty International : *Iran. Arrestation arbitraire/ prisonnier d'opinion présumé /préoccupations pour la santé : Mansour Ossanlu* (MDE 13/002/2006) et *Iran. Craintes de torture ou de mauvais traitements / Détention au secret/ Prisonniers d'opinion présumés* (MDE 13/008/2006).

Reza Shahabi a été arrêté en juin 2010. Au bout de plusieurs semaines de détention au secret, il a finalement pu contacter ses proches et les prévenir qu'il était incarcéré à la prison d'Evin, à Téhéran. En septembre 2010, après que les autorités ont annoncé qu'il pouvait être libéré sous caution, sa famille a payé les 600 millions de rials (environ 18 000 euros) demandés, mais les autorités ont réclamé une somme supplémentaire (l'équivalent de 75 000 euros). Il a entamé une grève de la faim le 4 décembre 2010 pour protester contre son maintien en détention. Sept jours après, il a été hospitalisé car son état de santé s'était détérioré. En l'absence d'améliorations, il a dû mettre un terme à sa grève de la faim le 19 décembre 2010. Le 22 novembre 2011, il a entamé une nouvelle grève de la faim, qui a duré 30 jours et s'est achevée après une nouvelle hospitalisation et à la demande des personnes qui le soutiennent et d'autres syndicalistes.

D'autres syndicalistes ont été arrêtés ou harcelés, notamment des membres du syndicat de l'usine sucrière de Haft Tapeh (HTSCC), organisation non reconnue par le gouvernement. Ali Nejati, un ancien dirigeant de ce syndicat, a été arrêté le 12 novembre 2011 et conduit à la prison de Dezful pour y purger une peine d'un an, à laquelle il avait été condamné en raison de ses activités pacifiques en tant que syndicaliste. Il a été remis en liberté le 24 septembre 2012 à l'expiration de sa peine. Le 20 octobre 2012, il a été convoqué aux fins d'interrogatoire par la première chambre du bureau du procureur à Shoush, dans la province du Khuzestan, dans l'ouest du pays. Cette convocation était semble-t-il en rapport avec le discours qu'il a prononcé dans la province du Kurdistan iranien et la chanson folklorique « provocatrice » qu'il a chantée. Il a été convoqué une nouvelle fois le 31 décembre 2012 par la 4º chambre du bureau du procureur à Sanandaj dans le cadre de la même affaire. Shahnaz Nejati, la femme d'Ali Nejati, qui fait également partie du conseil d'administration du syndicat de la sucrerie, a été arrêtée le 27 novembre 2011 par des membres du ministère du Renseignement dans la province du Khuzestan. Elle a été libérée 24 heures plus tard. Le 28 octobre 2012, la 102º chambre du tribunal général de Shoush l'a acquittée des charges de « propagande contre le régime » et de « publication d'informations mensongères », et pour avoir « semé le trouble dans l'opinion publique ». En novembre 2012, Shahnaz Nejati a reçu une convocation lui ordonnant de se présenter devant la deuxième chambre du tribunal révolutionnaire de Dezful le 15 décembre. D'après ce que sait Amnesty International, elle a été informée de son inculpation pour « propagande contre le régime », mais l'issue de cette audience reste floue.

Rasoul Bodaghi, membre d'un syndicat d'enseignants de Téhéran, a été arrêté en septembre 2009. Il a été condamné à six ans d'emprisonnement pour « diffusion de propagande contre le régime » et « rassemblement et collusion dans l'intention de porter atteinte à la sécurité nationale ». En janvier 2011, une cour d'appel a confirmé sa peine et lui a interdit de prendre part à une quelconque activité de la société civile pendant cinq ans. Selon certaines informations, il aurait été roué de coups par deux gardiens de prison en mai 2010.

Nom: Reza Shahabi (homme)

AU 306/13, MDE 13/043/2013, 7 novembre 2013